



Location d'un appartement neuf, non terminé

Par LocataireCDCHABITAT

Madame, monsieur,

Je suis confronté au problème suivant :

J'ai signé un bail de location avec CDC HABITAT le 20 janvier 2023. J'ai payé d'avance le loyer étant du mois en cours, à savoir 362?.

Je ne peux néanmoins pas emménager, car l'appartement est occupé par des éléments de cuisine neufs (dans leur carton d'emballage), qui trônent au milieu du séjour.

Il y a au total 7 cartons imposants.

Je ne peux donc pas vivre en l'état dans le logement, ni même emménager.

Que puis-je faire, d'une pour que ces cartons soient retirés de mon appartement?

De deux, être remboursé du montant que j'ai payé alors que mon appartement n'est pas habitable en l'état.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez visité et constaté ces cartons. Il ne fallait pas signer !

Maintenant soit vous obtenez une réduction pour la gêne occasionnée (qu'est-il inscrit sur l'état des lieux d'entrée ?) soit vous donnez votre congé avec un préavis de 3 mois (ou 1 mois si zone tendue ?)

Tout arrangement amiable est possible, mais il faut le demander par courrier RAR au bailleur et qu'il soit entériné par les 2 parties.

Ces cartons ont sans doute pour objectif d'équiper votre cuisine. Si c'est dans un délai bref, ça vaut peut être le coup de patienter un peu, non ?